

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Emballages plastique vides de la classe 6.1

Code Eural	150110*
Code déchet	018023

DESCRIPTION

Emballages vides en plastique de la classe 6.1 (toxiques) dont la contenance est inférieure à 50 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Emballages vides.
- Pas de matériaux lourds et massifs (comme de gros blocs de béton).
- Pas d'objets métalliques (morceaux de fer, par exemple) d'une taille supérieure à 5 cm ou d'une épaisseur telle qu'ils puissent endommager les couteaux du broyeur (comme des boulons par ex.).
- Pas de liquides.
- Pas de récipients sous pression (tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz).
- Pas de produits oxydants (ADR classe 5.1).
- Pas de peroxydes organiques (ADR classe 5.2).

Conditions d'emballage :

- Pas d'emballage dont la contenance est supérieure à 50 L.